

Etudiant.e.s en séjour de mobilité à la Faculté

INSCRIPTION EN LIGNE AUX EXAMENS ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021

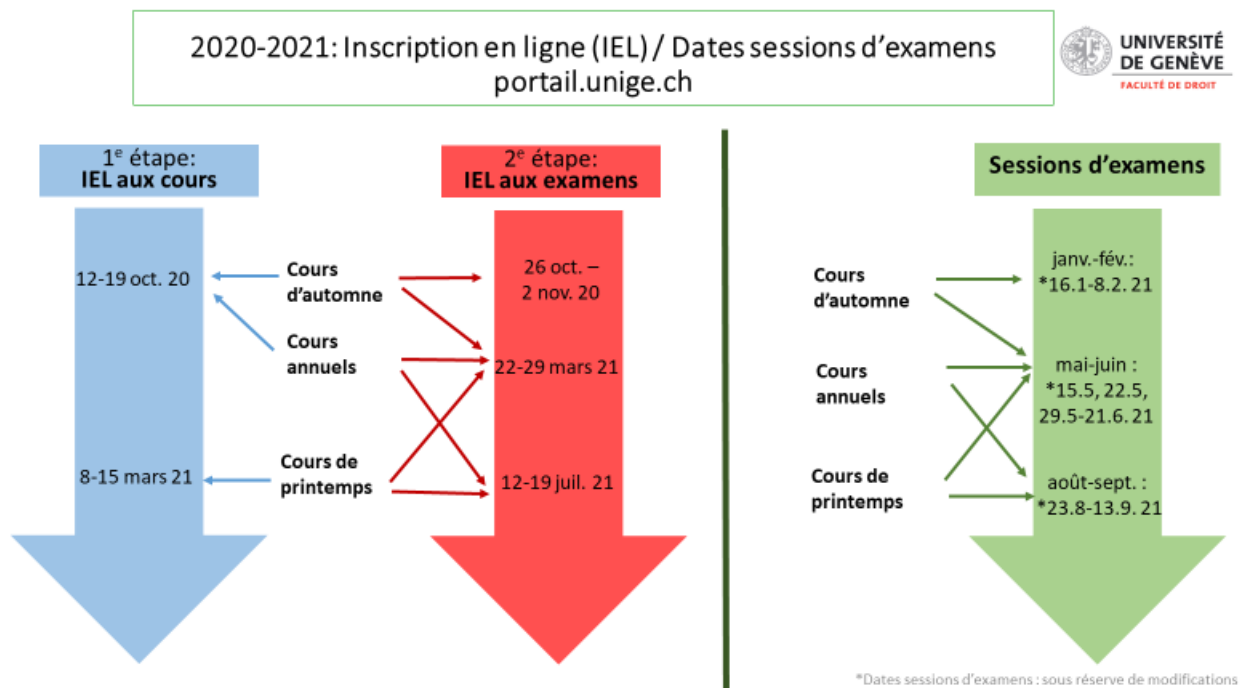
Chère Etudiante, cher Etudiant,

Le formulaire d'inscription aux examens doit être complété en tenant compte des directives suivantes de la Faculté :

INSCRIPTION AUX EXAMENS

L'inscription au cours est la condition préalable et nécessaire à l'inscription à l'examen correspondant. Vous n'êtes pas obligé.e de vous inscrire à tous les examens pour lesquels vous aurez effectué une inscription au cours. Dès l'ouverture des inscriptions en ligne, un message automatique est envoyé sur votre adresse courriel universitaire. Pour accéder au formulaire en ligne, vous vous connecterez sur le portail à l'adresse <http://portail.unige.ch> avec votre identifiant et votre mot de passe.

DELAIS



Examen des cours du semestre d'automne :

L'examen est possible uniquement à la session de janvier-février et/ou à la session de mai-juin.

Examen des cours annuels et des cours du semestre de printemps :

L'examen est possible uniquement à la session de mai-juin et/ou à la session d'août-septembre.

Attention : Aucune inscription tardive ne sera admise, sauf motifs exceptionnels et attestés !

Ne pas confondre l'inscription en ligne *IEL* du portail avec CHAMILO ou MOODLE !

ETUDIANT.E EN SÉJOUR DE MOBILITÉ À GENÈVE ET INSCRIT.E AU CDT/CTL

Si vous effectuez un séjour de mobilité à Genève et êtes également inscrit.e au CDT/CTL, un deuxième formulaire d'inscription « Mobilité » aux examens est disponible en ligne. Sur ce formulaire, vous pourrez vous inscrire aux examens que vous souhaitez présenter en plus de ceux choisis pour le programme du CDT/CTL.

Attention : vous vous inscrivez à un examen soit en utilisant le formulaire CDT/CTL, soit celui de la Mobilité, le même examen ne pouvant pas figurer sur les deux formulaires. Seuls les examens inscrits dans le formulaire du CDT/CTL sont pris en compte pour l'obtention du Certificat.

COURS/EXAMEN ORGANISÉ PAR UNE AUTRE FACULTÉ

Si vous souhaitez vous présenter à des examens dispensés par d'autres facultés ou instituts, vous devez vous inscrire (le cas échéant) exclusivement auprès de la Faculté organisant le cours/examen, en respectant la procédure et le délai fixés par cette dernière.

NOTES DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Les notes des examens obtenues aux sessions précédentes sont automatiquement reprises dans le nouveau relevé de notes, sauf si vous vous présentez à nouveau à l'épreuve. Dans ce cas, la nouvelle note remplace définitivement l'ancienne.

MALADIE EN COURS DE SESSION (Art. 20 RE)

Si vous tombez malade en cours de session doit remettre au Secrétariat des étudiants, dans les trois jours dès le début de la maladie, un certificat médical pertinent et détaillé accompagné du formulaire « avis d'absence à un examen » dûment rempli (disponible sur internet à l'adresse <https://www.unige.ch/droit/etudiants/directives/>). Des certificats déposés en dehors de ce délai ne sont pas acceptés et vous encourez les sanctions prévues en cas de défaut sans motif valable.

Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, la Faculté peut décider de soumettre les certificats produits à l'examen du médecin-conseil de la Faculté.

Le Secrétariat des étudiants de la Faculté se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Lundi, mercredi, jeudi : 10h -12h30

Le Doyen